DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2025

L'an deux mil-vingt-cinq le mercredi 17 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le jeudi 11 septembre. La séance a eu lieu dans la salle polyvalente du Centre culturel et associatif Jean Huguin.

Etaient présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Sabine BAUDIER, Didier HEINIMANN, Nathalie FRANCART, Mickaël ROSE, Jean-Noël OUDIN, Magali SALUAUX, Murielle GILHARD, Corine LECLERC, Gabrielle MAUCLERT, Annie LEROY, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE, Alain CHAPRON

Absents excusés :
Monsieur Jacques JESSON donne pouvoir à Madame Muriel GILHARD
Madame Laurence TOURNEUR donne pouvoir à Madame Corine LECLERC
Monsieur Manuel ROCHA donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Monsieur Guillaume BOUTILLOT donne pouvoir à Monsieur Didier HEINIMANN
Monsieur Noël DEZ donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCART

Absents non excusés :
Nina HUBERT, Maxime VARIN, Laurent GOURNAIL, Aurélie FAKATAULAVELUA, Sabrina DA CRUZ

Secrétaire de séance :
Monsieur le Maire, invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Patrick GRÉGOIRE se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 17 septembre 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2025 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Sinon, aucune autre remarque particulière n'est faite, et le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2025 a donc été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont également adoptées.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis du Vieux Suippes. »

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-001 : Modifications de DHS pour un poste d'Adjoint territorial d'animation

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU la délibération en date du 18/09/2024 créant l'emploi de d'Adjoint territorial d'animation à raison de 32 heures hebdomadaires,
Considérant le tableau d'annualisation du temps de travail établi pour l'année 2025-2026.

Depuis le 1er septembre 2025, le service Pôle Enfance Jeunesse a élaboré des tableaux d'annualisation pour ses agents, ce qui nécessite un ajustement du temps de travail pour respecter les volumes annuels réglementaires.

Il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'Adjoint territorial d'animation de 32 heures à 33 heures à compter du 1er septembre 2025.

Madame Nathalie FRANCART demande l'autorisation de cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la modification du DHS pour le poste permanent d'Adjoint territorial d'animation à temps non-complet, qui prendra effet le 1er septembre 2025.

> *L'agent est déjà en poste. En raison de la hausse des effectifs, il était essentiel de réorganiser le service et d'augmenter légèrement la durée hebdomadaire de travail.*

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-002 : Suppression et création de deux emplois permanents à temps non complet d'Adjoint territorial d'animation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/09/2025,

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général de la Fonction Publique, examine la **nécessité de réorganiser les postes au sein du pôle enfance jeunesse**. **Madame Nathalie Francart informe que le besoin de personnel demeure stable, voire en augmentation.**

Pour y répondre, il est proposé de supprimer deux postes existants d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet et de créer deux nouveaux postes avec des horaires augmentés. Les nouvelles missions comprennent l'encadrement des enfants, l'organisation d'activités, et le respect des règles de sécurité.

La création de ces postes est justifiée par les compétences des agents actuels et des obligations légales liées au changement de DHS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE la création de deux postes permanents à temps non complet à compter du 1er septembre 2025, avec une mise à jour du tableau des effectifs.

Les agents sont déjà en poste. Nathalie FRANCART souligne que ces emplois sont précaires. Il semble donc plus judicieux d'augmenter la durée hebdomadaire des contrats existants plutôt que de créer de nouveaux postes à temps partiel.
Monsieur le Maire précise que les postes saisonniers sont valables uniquement pour l'année en cours.

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-003 : Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité grade adjoint territorial d'animation à temps non-complet

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est essentiel de recruter un agent contractuel pour répondre à un besoin spécifique de ressources humaines, en attendant la mise en place d'un emploi permanent. Cela permettra d'assurer la continuité des services tout en respectant les délais pour un emploi durable.

Un poste non-permanent d'adjoint territorial d'animation, à 28 heures par semaine, sera créé à compter du 01-01-2026, pour une durée totale de 12 mois sur une période de 18 mois. Un contractuel sera recruté pour une durée maximale de 6 mois dans ce laps de temps, à temps non-complet, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

L'agent devra maîtriser les procédures spécifiques au secteur de l'animation.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

AUTORISE la création de ce poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité grade adjoint territorial d'animation à temps non complet.

L'agent actuellement en poste remplace une collègue en congé maternité.

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-004 : Création de quatre postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité grade adjoint territorial d'animation à temps non-complet

Le Conseil Municipal a décidé de **créer trois postes non permanents d'adjoints territoriaux d'animation à temps partiel, pour répondre à un besoin temporaire d'activité**. Ces postes seront ouverts à compter du 22 septembre 2025, pour une durée maximale de 6 mois dans une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE la création de quatre postes non-permanents d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet à compter du 22-09-2025 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) avec les DHS suivantes :

- Un poste à 23h00 - un poste à 8h00 – un poste à 6h00, un poste à 8h00.

L'annualisation se fera sur l'année scolaire à compter du 22 septembre 2025 pour le poste de 23h00.

Le service a besoin de deux postes de 23h00 et 6h00. Les deux autres postes à 8h00 permettront une flexibilité de recrutement si cela s'avère nécessaire.

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-005 : Création de deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité grade d'adjoint technique territorial à temps complet

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire d'activité durant la période hivernale 2025-2026. Les missions incluront l'entretien des bâtiments et des espaces verts. La législation limite le renouvellement de contrats pour accroissement saisonnier à un maximum de 6 mois sur une période de 12 mois.

Décision du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE la création de deux postes non-permanents d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 30 septembre 2025.

Trois agents saisonniers ont été recrutés, dont un qui quittera la collectivité prochainement pour suivre une formation professionnelle. Les Services techniques connaissent de nombreux changements : un agent, parti en disponibilité, a fait son retour après un an, tandis qu'un autre, parti quelques semaines, est également revenu. De plus, un agent en arrêt maladie est de retour après plusieurs semaines d'absence, et son retour nécessite d'être ménagé afin de faciliter sa réintégration au sein de l'équipe dans de bonnes conditions.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-006 : Attribution d'une subvention façade

Le Conseil Municipal a examiné les demandes suivantes :

- **Monsieur et Madame Michel et Françoise PONSARDIN**, en date du 21 juillet 2025
- **Monsieur Steevy GAUMONT**, en date du 02 juin 2025

Après vérification des travaux réalisés, et compte tenu du montant total des factures TTC, une subvention maximum de **400,00 €** a été proposée.

Madame Sabine BAUDIER recommande l'attribution de la subvention façade comme suit :

Bénéficiaires	**Adresse**	**Montant des travaux réalisés TTC**	**Montant de la subvention accordée**
PONSARDIN Michel et Françoise	10, Rue des 3 Maillets	9 735,00 €	**400,00 €**
GAUMONT Steevy	7 Rempart du Nord	399,50 €	**399,50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions façade comme indiqué ci-dessus.

Sabine BAUDIER a vérifié la réalisation des travaux, qui ont bien été effectués. Les montants alloués seront donc de 400 € pour M. et Mme PONSARDIN, et de 399,50 € (montant de la facture) pour M. GAUMONT. Monsieur le Maire rappelle que la subvention est octroyée par numéro de voirie, tous les 10 ans.

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-007 : Société Publique Locale SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du conseil d'administration

Le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, créée en 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, pour bénéficier de divers outils de dématérialisation.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration, approuvé le 25 mars 2025, couvre l'exercice clos le 31 décembre 2025. Lors de l'Assemblée générale du 24 juin, les comptes annuels de 2024 ont été approuvés à l'unanimité, sans remarques du commissaire aux comptes.

Conformément aux articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque actionnaire doit examiner ce rapport. Ce contrôle est essentiel pour permettre aux actionnaires de superviser la société, comme pour leurs propres services.

Le rapport indique :

- Croissance du nombre d'actionnaires : 3 340 au 31 décembre 2024
- Chiffre d'affaires : 1 482 722 €
- Résultat de 314 965 €, affecté aux « autres réserves », totalisant 1 677 465 €

Ce bon résultat est attribué à l'augmentation des collectivités actionnaires et à leur utilisation continue des outils de dématérialisation, ainsi qu'à des placements bancaires plus rentables.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration.

> *Monsieur le Maire rappelle que ce logiciel est un outil de dématérialisation ce qui signifie qu'il permet de gérer des documents et des échanges de manière numérique. Inutile de voter cette délibération, simplement de l'approuver.*

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-008 : Subvention exceptionnelle 2025 à l'assocation « Les Amis du Vieux Suippes »

La Ville de Suippes soutient activement les associations communales, essentielles à la cohésion sociale. Elle vise à offrir des conditions favorables au développement de projets dans divers domaines : solidarité, culture, sport, santé, et accès aux droits.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de **2 000 €** à l'association « Les Amis du Vieux Suippes » pour la publication de l'ouvrage **« Histoire de Suippes à travers son cimetière »**, édité en 100 exemplaires. Le devis s'élève à **2 096,29 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté pour 21 voix pour et une abstention *(Jean-Noël OUDIN).*

DÉCIDE d'accorder à l'association « Les Amis du Vieux Suippes » une subvention exceptionnelle de **2 000 €**, sous réserve de présentation d'un dossier.

Il est rappelé que l'association a perçu une subvention de 200 € en mai 2025.

> *Jean-Noël OUDIN annonce que le livre est proposé à 20 €, ce qui lui permettra d'être accessible à de nombreux habitants de Suippes. Une somme de 2 000 € n'était pas prévue au budget, d'où la nécessité de cette délibération. Monsieur le Maire félicite l'association pour son travail. Patrick GRÉGOIRE s'interroge sur les sources de revenus de l'association, et Jean-Noël OUDIN précise que celles-ci proviennent uniquement des cotisations des membres.*

Questions et informations diverses

Didier HEINIMANN

◦ Rappelle la démolition des 2 maisons situées au 13 et 15 rue des Victimes de la Guerre.

◦ Informe d'une prochaine démolition Rue Notre-Dame, une déviation sera mise en place pour une quinzaine de jours, à compter du 20 octobre ; des travaux effectués par ENEDIS, Chemin haute Voie de Châlons (rue de la déchetterie) se dérouleront courant octobre, une circulation alternée sera mise en place ; ENEDIS effectuera des travaux rue de l'Abattoir, fin octobre ; Des travaux de gravillonnage seront réalisés dans la rue des Laines, débutant au pont de la Carpière et rejoignant la cité Baudet.

◦ Concernant la démolition de la maison délabrée, face au Jolivet, une mise en sécurité s'impose. Le propriétaire s'engage à faire tomber le crépi. La mairie a demandé l'avis d'un expert. Ce dernier est favorable à la destruction. Le propriétaire, quant à lui, n'est plus d'accord pour s'en séparer et a demandé une contre-expertise. Alain CHAPRON se demande si le propriétaire a les moyens financiers pour la rénover.

◦ Informe qu'une étude est en cours sur la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe sportif, car l'isolation du complexe et du centre culturel pour réaliser des économies d'énergie s'avère trop coûteuse.

Sabine BAUDIER

Rappelle que l'atelier participatif consacré à l'avenir de l'Hôtel de Ville se tiendra le samedi 15 novembre, de 9h00 à 11h30, dans la salle polyvalente du Centre culturel. Cet atelier a pour objectif de recueillir les souhaits et idées des administrés concernant l'utilisation de ce bâtiment. Il est important de noter que l'implantation de commerces, restaurants, banques ou logements n'est pas envisagée. L'objectif est de rassembler 80 participants pour favoriser des échanges enrichissants. Un post Facebook sera publié à ce sujet d'ici la fin de la semaine.

Nathalie FRANCART

Informe qu'une réunion de la commission RH s'est tenue le lundi 8 septembre dernier pour travailler sur l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. Une délibération sera prise à l'issue de ce travail en début d'année prochaine.

Jacques BONNET

◦ Rappelle la cérémonie en hommage aux chiens civils et militaires qui se déroulera le mardi 30 septembre, 11h00, place de l'Hôtel de Ville.

◦ Indique que toutes les communes doivent mettre à jour leur système d'adressage, incluant l'attribution d'adresses et de numéros pour localiser les habitations et les locaux. Gilles Mentré a été sollicité en tant que bénévole pour aider à la mise à jour de l'adressage, soit 1 698 adresses à vérifier ce qui représente un travail considérable, à réaliser au plus vite.

Natacha BOUCAU

◦ Donne les effectifs des écoles, un peu en baisse cette année : 155 Primaire de Jules FERRY – 57 Maternelle Renée THIÉRY – 82 Maternelle Jules FERRY – 103 Primaire Aubert SENART.

◦ 40 % des enfants mangent à la cantine de Jules Ferry et du Centre culturel, tandis que 17 % participent aux activités périscolaires sur les deux sites.

◦ Un espace famille a été créé via une plateforme permettant aux familles d'inscrire leurs enfants et de régler en ligne. Pour l'instant, cette innovation est en phase de test, mais 30 % des familles l'utilisent. L'objectif est que toutes les familles puissent adopter ce nouvel espace numérique.
◦ Informe que les repas sont désormais préparés à la cantine du collège et livrés sur les deux sites de restauration. Un bilan sera effectué avec le personnel des cantines, mais les enfants sont globalement satisfaits de la qualité des repas, avec une diminution du gaspillage.

◦ Deux agents préparent le concours d'Atsem et une agente le concours d'animatrice. Elle leur souhaite de réussir.

Mickaël ROSE

Fait part du changement de présidence de l'Olympic Suippas, avec Monsieur CARACOTTE comme nouveau président, ainsi que de la création de l'association Futsal.

Le Maire

◦ Souligne que le Salon des associations en parallèle avec la fête du sport a attiré du public tout au long de l'après-midi, les présidents étaient satisfaits. Didier HEINIMANN regrette que des associations qui s'étaient engagées à faire des démonstrations aient annulé leur présence à la dernière minute, il souhaiterait revoir l'organisation pour l'année prochaine.

◦ Informe qu'il s'est rendu à Metz, accompagné de M. MAINSAINT, de Mme BOUCAU et d'agents de la Communauté de Communes, pour présenter le projet « Béguinage » devant un jury de 16 personnes. Sur 50 candidatures, 5 dossiers ont été retenus, dont celui de Suippes. Trois dossiers seront sélectionnés, voire plus, pour la même enveloppe budgétaire. La présentation s'est bien déroulée. La réponse finale est attendue fin octobre.

◦ Fait part qu'il a été réalisé un audit à la Résidence Pierre Simon, qui a donné des résultats très satisfaisants tant en matière de gestion financière que de gestion quotidienne.

◦ Informe de la réunion communautaire d'hier soir et du Conseil le jeudi 25. La Communauté de Communes recrute un nouveau DGS pour une prise de poste l'année prochaine, après les élections.

◦ Signale que des particuliers souhaitent installer des panneaux photovoltaïques, mais cela est refusé en raison du périmètre de l'église.

Patrick GRÉGOIRE

◦ Demande qui gère les pommes du verger du parc BUIRETTE car il y est allé, en a cueilli et ramassé, elles sont belles et bonnes. Il a été répondu que les administrés peuvent les cueillir, elles peuvent aussi être données aux écoles et au PEJ.

◦ Interroge également le devenir de la maison SARDAIN. Monsieur le Maire a indiqué que les travaux sont en cours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par les Services Techniques. Il espère pouvoir la louer d'ici la fin de l'année. Olivier Decad a précisé que les travaux incluent la remise aux normes de l'électricité ainsi que la pose d'un parquet flottant.

Muriel GILHARD

Informe que la boite à livres au parc BUIRETTE est une fois de plus détruite.

Fin de la séance à 20h00

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (27)

Nombre de membres présents ….. (17)

Nombre de suffrages exprimés…. (22)

VOTES : Pour…….... (____)

Contre…….. (____)

Abstentions…….. (____)

Date de convocation : 11 septembre 2025

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, : 11 septembre 2025

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le : 17 septembre 2025

Le Maire,

François COLLART

Secrétaire de séance,

Patrick GRÉGOIRE